

Les conditions générales de ventes de 3R FACTORY®

1. Le contrat

1-a Les devis constitués par 3R FACTORY sont valables 1 mois. Au delà de cette durée ils sont caduques. Le devis fait office de contrat s'il est retourné dans cette durée et accompagné d'un bon de commande dûment signé et daté, reprenant les références du devis ainsi que les références de chacun des modules.

1-b L'acheteur doit fournir les dimensions de l'aire future ou existante pour l'implantation des modules. En aucun cas, 3R FACTORY ne pourra être responsable de la mauvaise implantation des modules si les dimensions étaient contraire à celles stipulées au préalable.

1-c Pour le confort et la tranquillité des riverains, nous vous conseillons une implantation à plus de 100 mètres des habitations, voir plus encore, en particulier, si le terrain se trouve à proximité d'un bâtiment, d'une salle de sport ou toute façade de 3 mètres minimum de haut afin de diminuer considérablement l'effet de réverbération et de propagation des bruits (voix, roulement des skates sur l'enrobé, le béton, les modules...)

1-d Accès chantier : l'acheteur est tenu de garantir la bonne accessibilité au chantier pour nos équipes de pose. Le site doit offrir une largeur minimale de 3 mètres sans aucun sous bassement et aucune surélévation créant une marche de plus ou moins de 5 cm de haut n'est acceptable. L'accès au chantier doit se faire dans des conditions météorologiques convenables à savoir une température supérieure à 3° (permettant aux scellements et aux colles d'agir efficacement). La distance séparant le lieu de déchargement (semi-remorque) et le site en enrobé ou béton de votre skatepark, doit être totalement stabilisés (empierré). Un sol en terre, sablonneux ou en herbe même tassé ne fait pas office de sol stabilisé (car meuble en cas d'humidité)

1-e Toute modification technique, visuelle, dimensionnelle et tarifaire ne peut faire l'objet de réclamation par l'acheteur. Le fabricant se réserve le droit de modifier ses prix et autres caractéristiques du produit à tout moment.

1-f. Les prix des modules comprennent la fourniture des modules et elle seule. Ils ne comprennent pas le transport et la pose. Ces postes peuvent être assurés par 3R FACTORY. Dans ce cas, 3R FACTORY informe l'acheteur des coûts liés au transport et à la pose, qui les valide par un bon de commande.

2. L'application du contrat.

2-a Pour chaque commande, le client doit adresser à 3R FACTORY un bon de commande dûment signé et daté. Ce bon de commande doit rappeler le numéro du devis ainsi que les références citées sur notre devis.

2-b Les commandes passées engagent l'acheteur de manière irrévocable. Toute somme versée au moment de la commande est un acompte, sauf stipulation écrite contraire portée sur le bon de commande. En cas de demande d'annulation de commande, non fondée sur un manquement de notre part, les acomptes seront gardés à titre dédit.

2-c les délais de fabrication indiqués sur les devis sont différents de délais de fabrication. Ils ne peuvent faire l'objet de réclamation.

2-d les délais de livraison sont donnés à titre indicatif.

2-e Le chargement, le déchargement et le stockage sont à la charge de l'acheteur.

2-f Les modules 3R SKATEPARKS voyagent, même franco aux risques et périls de l'acheteur. En cas de

perte ou de détérioration survenue pendant le transport, il appartient au client d'exercer son recours contre le transporteur, en notifiant de manière probante et irréfutable la perte ou la détérioration du bien dans un délai de 48h00.

2-g Tout retard imputable à l'acheteur pour permettre l'intervention des équipes de 3R FACTORY pourra lui être facturé.

2-h La prise de possession des modules est considérée comme réception sans réserve. Les modules sont la responsabilité de l'acheteur qui doit veiller à les assurer contre perte et dégâts. Il reste seul responsable en cas de litige.

4. Prix

4-a les prix de vente sont indiqués en Euros hors taxes.

4-b Les prix joints aux catalogues ou sur le site Internet <http://www.3rskateparks.com> ne le sont qu'à titre indicatif. 3R FACTORY se garde le droit, sans réclamation de quelque nature que ce soit, dans modifier le prix.

5. Modalités de paiement

5-a Par modalités de paiement nous entendons la remise effective de chèque, de traite ou le virement bancaire sous réserve d'être porté au crédit de notre compte.

5-b En cas de paiement par traite, celle-ci devra nous être impérativement retournée dans un délai de 8 jours, délai au delà duquel nous constaterons un défaut de paiement.

5-c Le délai de paiement consenti ne peut en aucun cas dépasser les 45 jours nets à compter de la date de facturation.

5-d Le prix est payable au comptant sans escompte, sauf conditions particulières écrites contraires.

6. Retard de paiement

6-a Tout retard de paiement par rapport à la date d'échéance portée sur la ou les factures concernées entraîne, sans mise en demeure préalable, l'application d'intérêts de retard égal au taux légal en vigueur majoré de cinq points.

6-b L'ensemble des frais de recouvrement contentieux, même non judiciaires, pouvant résulter, d'un impayé ou d'un paiement partiel seront également à la charge exclusive de l'acheteur.

7. Clause de réserve de propriété :

7-a l'ensemble des modules vendus reste la propriété exclusive de 3R FACTORY jusqu'au paiement intégral des sommes dues

7-b jusqu'au paiement intégral des sommes dues, l'acheteur supporte l'ensemble des risques ainsi que les dommages que les modules pourraient subir ou occasionner. Il doit se prémunir des risques de pertes et dégâts en les assurant.

7-c Pour tout litige, un inventaire des marchandises sera effectué à notre initiative, aux frais exclusifs de l'acheteur.

7-d L'acheteur ne pourra en aucune manière revendre les marchandises sans accord de notre part. Il devra de ce fait régler le solde intégral et dû. Il informera les nouveaux acquéreurs que les marchandises sont soumises à la clause de réserve de propriété afin que

3R FACTORY conserve son droit de réserve de propriété et le cas échéant exercer une revendication sur le prix de revente à l'égard du nouvel acquéreur.

8. LES GARANTIES

8-a **La garantie légale** : tout acheteur, après avoir apporté la preuve d'un vice caché, pourra légalement nous demander la réparation gratuite de son bien. Les frais de remplacement de déplacement et de main d'œuvre seront à la charge de 3R FACTORY. Dans le cas d'un remplacement total du bien, ce dernier sera renvoyé à 3R FACTORY aux propres frais de l'acheteur.

8-b le remplacement du bien ou sa réparation si acceptation au préalable de 3R FACTORY, ne pourra se faire sans avoir respecté la procédure citée ci-après :

Après constatation du vice caché par l'acheteur, une lettre avec accusé de réception devra être adressée à l'adresse suivante : 3R FACTORY ZI de l'ardoise 56220 LIMERZEL.

3R FACTORY, se réserve le droit de constater le bien fondé de la réclamation de l'acheteur. Si aucun refus de 3R FACTORY n'est apposé, le remplacement ou la réparation du bien seront exécutés.

Les garantie contractuelles :

15 ans* contre toute corrosion sur les structures et surface de roulement aluminium.

10 ans* sur les pièces acier galvanisés à chaud à l'exclusion des pièces servant à la glisse (coping, curbs...) qui subissent des chocs liés à la pratique.

1 an* sur les coffrages hors chocs liés à la pratique.

* hors vandalisme, vols et catastrophe naturelle

Sont exclus de la garantie :

le défaut de montage par l'acheteur en raison de son manque d'expérience (mauvaise manipulation, choc, non respect des mesures de sécurité...), la négligence, le défaut ou l'absence d'entretien de la part de l'acheteur, l'usage anormale de nos produits, le vol, le vandalisme sur nos produits ou toute catastrophe naturelle (tempête, séisme, incendie...).

9. Responsabilité limitée

Les garanties s'appliquent dans le bon respect d'utilisation, d'entretien et de maintenance des équipements préconisées par le fabricant. L'acheteur doit veiller à respecter les consignes d'entretien de ses équipements en tenant un jour un carnet d'entretien de ces équipements. Dans le cas contraire il ne pourra faire valoir son droit de garantie.

10. Réclamation et intervention

10-a Pour toute réclamation ou dépannage, l'acheteur devra appeler 3R FACTORY et confirmer sa réclamation par un écrit. Il devra impérativement interdire l'accès des modules aux usagers et ceci pendant la durée totale des réparations.

11. Clause d'attribution

11-a Les litiges relatifs à la vente des marchandises de 3R FACTORY, même en cas de recours en garantie ou de pluralité de défendeurs sera de la compétence exclusive du tribunal de commerce de VANNES, excepté pour les particuliers et les non-professionnels.

3R FACTORY- ZA de L'ARDOISE 56220 LIMERZEL

Tél : 02 97 66 23 56 - Mail : contact@3rskateparks.com - Site Internet : www.3rskateparks.com et www.3riding.com

S.A.R.L au capital de 150 000 €uros - Siret : 444 939 557 000 21 - Code APE : 3230Z - N° TVA Intracommunautaire : FR 34444939557



Les Garanties 3R FACTORY[®]

15 ans *

Contre la corrosion des Infrastructures en tube aluminium 6060 garanties,
Contre la corrosion des surfaces de roulement en aluminium 5754 garantie,

10 ans *

Contre la corrosion de la boulonnerie inox,
Contre la corrosion des pièces galvanisées à l'exception de pièces de glisse

Domaine d'application des garanties

La garantie s'applique dans l'utilisation normale et conforme aux règles de pratique dénoncées par 3R FACTORY[™]

La garantie contractuelle porte sur les vice de forme et cela pour les 12 premiers mois. Elle inclue le remplacement s'il y a lieu des matériaux et des pièces, la main d'œuvre et le transport sont à la charge de notre société.

La garantie des 14 dernières années comprend le remplacement des matériaux dans l'utilisation normale des

équipements ainsi que du bon entretien des modules, par le client.

Elle ne comprend pas le transport et la main d'œuvre qui feront l'objet d'un devis à valider par le client).

La garantie porte sur les fixations au sol jusqu'à la troisième année.

(elle ne comprend pas le transport et la main d'œuvre qui feront l'objet d'un devis à valider par l'entreprise cliente).

La garantie ne porte pas sur les pièces galvanisées servant à la glisse (coping, barre à slide,...). Elle ne porte

pas non plus sur les coffrages des curbs ayant subis des impacts liés à la pratique.

La garantie ne s'opère pas pour les cas de vandalisme et de catastrophe naturelle ainsi que du non entretien des infrastructures par le client.

La garantie ne s'opère pas pour une utilisation non prévue par 3R FACTORY[™] ainsi que dans toute procédure résultant d'une maintenance ou d'une intervention réalisées sans l'accord de 3R FACTORY[™]